## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU DOUBS COMMUNE ALLENJOIE CANTON DE BETHONCOURT

Code Insee: 25011

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2018

L'an 2018, le 16 juillet, le conseil municipal d'ALLENJOIE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.FRIED Jean.

Nombre de membres: 13

Présents: tous les membres en exercice sauf M.BERAL Jérôme, membre excusé.

Date de la convocation :

09/07/2018

M. Le maire expose les différentes subventions allouées au

associations du village.

Après examen, le conseil adopte les différentes subventions

listées sur l'état annexé.

Date d'affichage : 16/07/2018

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

#### Résultat du vote :

- POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSENTION : 0 M.LE MAIRE

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

SOUS - PREFECTURE 2 7 JUIL. 2018

**MONTBELIARD** 

#### **LISTE DES SUBVENTIONS 2018**

Associations concernées	
ACCA M.SCHERTZINGER CHRISTIAN	60.00€
ALLENJOIE SPORTS	120.00€
CLUB DES 3 SIRENES	200.00€
CULTURECOMEDIE	120.00€
FOOTBALL-CLUB ALLENJOIE	320.00€
ECOLEBUISSONNIERE	200.00€
LES VERGERS VIVANTS	30.00€
NOS AMIS LES CHATS	250.00€
RECRE A SONS	120.00€
CLUB CANIN	120.00€
SOUVENIR FRANCAIS	45.00€
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	120.00€

SOUS - PREFECTURE

2 7 JUIL. 2018

MONTBELIARD

l'adjoint délégué

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU DOUBS COMMUNE ALLENJOIE CANTON DE BETHONCOURT

Code Insee: 25011

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2018

L'an 2018, le 16 juillet, le conseil municipal d'ALLENJOIE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.FRIED Jean. Nombre de membres : 13

Présents: tous les membres en exercice sauf M.BERAL Jérôme, membre excusé.

Date de la convocation :

09/07/2018

Pour la saison 2018, le stère façonné est maintenu à 35€ du stère : à cela s'ajoute 9.35€ de débardage. En effet, en accord avec le débardeur M.MARDEGAN exploitant forestier assurant la livraison et pour une simplification aux habitants, la commune se charge de facturer l'ensemble de la prestation aux particuliers, et s'engage à honorer la facture du dit exploitant.

M.LE MAIRE

A l'unanimité, le conseil valide et accepte ce mode de

fonctionnement.

Date d'affichage : 16/07/2018

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Résultat du vote :

- POUR: 12 - CONTRE: 0 - ABSENTION: 0

SOUS - PREFECTURE 2 7 JUIL. 2018

MONTBELIARD